

Entreprises, vous avez l'occasion de recruter nos Estaliens en apprentissage « Projet d'ingénierie d'affaires », pour une ou deux années. Vous pourrez ainsi bénéficier des connaissances de nos étudiants dans ce domaine tout en leur offrant une chance de les mettre en pratique et de les professionnaliser.

» L'ESTA en bref

L'École Supérieure des Technologies et des Affaires développe depuis plus de 30 ans la formation d'Ingénieurs d'Affaires Industrielles à Belfort. Implanté sur un territoire économique et industriel riche et dynamique, l'établissement se veut réactif aux besoins du marché de l'emploi et des entreprises en dispensant à ses étudiants une formation unique dans le paysage de l'enseignement supérieur français : la double compétence commerciale et technologique.

[EN PRATIQUE]

Organisation

L'apprentissage «Projet d'ingénierie d'affaires» est effectué par les étudiants de 4^{ème} et 5^{ème} année . Cet apprentissage doit obligatoirement se dérouler dans un environnement BtoB.

Les objectifs :

L'apprentissage a pour objectif d'exercer l'étudiant à une vision des marchés et à se positionner sur un secteur en lien avec son futur projet professionnel.

Après une première analyse de situation interne et externe, il bâtira un plan de développement commercial, de stratégie marketing ou plus généralement de gestion de projet.

Il sera amené à :

- Réaliser ou mettre à jour des études de marché,
- Travailler sur de nouveaux projets de relation-client ou bien plan média,
- Pratiquer des analyses de vente,
- Réaliser une étude concurrentielle,
- Elaborer des éléments de plan marketing : politique prix/ produit, force de vente, distribution, communication...
- Participer et mener un projet d'envergure stratégique pour l'entreprise (RH, logistique, achat...).

Modalités

Durée : 2 ans pour les 4^{ème} année, 1 an pour les 5^{ème} année

Dates :

- **apprentissage alterné** de septembre à septembre (15 jours école / 15 jours entreprise).

- **apprentissage continu** de septembre à janvier à l'ESTA puis de février à septembre en entreprise : seulement pour les 5^{ème} année en 1 an.

Contrat et protocole d'apprentissage : avant le démarrage de l'apprentissage, un contrat de travail (CERFA) et une convention de formation sont signés par l'entreprise, l'étudiant et l'UIMM. Un protocole d'apprentissage est également établi entre l'entreprise, l'étudiant et l'ESTA dans lequel les missions, les objectifs et les conditions de l'apprentissage sont décrites.

Temps de présence : le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés. La durée de travail légale effectif est fixée à 35 heures par semaine.

Assurance automobile : les étudiants informeront obligatoirement leur assureur automobile de leurs déplacements en mission avec leur véhicule personnel, si un véhicule n'est pas mis à leur disposition. Dans tous les cas, l'entreprise doit d'assurer que la couverture des risques encourus correspond à ses ordres de mission.

Devoir de confidentialité : l'étudiant s'engage à ne pas utiliser les informations recueillies pour en faire l'objet de publication ou communication à des tiers sans l'accord préalable de la structure d'accueil y compris dans son rapport d'apprentissage.



UIMM

POLE FORMATION
Franche-Comté

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

L'ESTA dispose d'un partenariat avec l'UIMM.

[DÉROULÉ DE L'APPRENTISSAGE]

L'apprentissage se déroule en plusieurs grandes étapes qui seront bien entendu adaptées en fonction de l'activité et de la taille de votre entreprise. L'entreprise devra mettre à la disposition de l'apprenti tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs fixés précédemment dans la convention, en particulier pour la phase terrain.

1. Prise de contact

Prise de contact avec l'entreprise par l'étudiant avant le début de l'apprentissage pour fixer les modalités de démarrage (heure d'arrivée, planning, ...).

2. Suivi de l'apprentissage

Suivi de l'apprentissage par un tuteur de l'ESTA en relation avec le tuteur de l'entreprise. L'ESTA veillera en particulier à la qualité du comportement des étudiants.

3. Évaluation

- Évaluation par l'entreprise : la qualité de l'apprentissage sera jugée sur l'adaptation, la disponibilité, la régularité dans les contacts, le recueil des informations souhaitées, les méthodes suivies ...

- Évaluation par l'ESTA : préparation de l'apprentissage par l'étudiant, des informations de suivi fournies, mémoire et soutenance.

4. Synthèse

L'étudiant devra rendre un document en 2 parties :

- Rapport d'apprentissage
- Mémoire professionnel

L'étudiant réalise un auto-diagnostic de ses compétences en ingénierie d'affaires.

« La société Medtronic a choisi le cycle d'apprentissage de l'ESTA car ses étudiants sont formés sur les aspects techniques, technologiques, scientifiques ET business - ce qui est très rare. Nous avons le plaisir d'accueillir notre 1^{er} apprenti sur un poste terrain cette année. Il va travailler avec les diabétologues de ville et déployer une solution connectée à l'hôpital.

Audrey Amiot, Early Career Program Manager, Medtronic

« L'apprentissage m'a permis de m'insérer professionnellement avec une certaine assurance. J'ai pu rester chez Mercedes Benz Trucks Molsheim à la suite de celui-ci. Cela m'a permis de me former aux produits et processus propres à l'entreprise afin d'être opérationnelle pour la prise d'un poste. Je suis actuellement technico-commerciale et suis chargée d'analyser les demandes et d'établir les offres de transformation de véhicules Industriels. »

Estelle Kiedaisch, Conseillère technique, Mercedes-Benz Trucks, Promotion 2019 ESTA

prendre un métier et l'intégrer à la vie et la culture de l'entreprise. »

Angélique GALLOY, Directrice développement entreprises, ESTA

Rémunération :

L'apprenti perçoit une rémunération en pourcentage du SMIC de 61%. Ce montant peut être majoré si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée. L'apprenti a droit à la prise en charge des frais de transport pour se rendre de son domicile à son travail.

À noter :

La rémunération des 21-25 ans peut être calculée sur la base du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant l'exécution du contrat s'il est supérieur au SMIC.

Sur le plan fiscal, l'apprenti bénéficie de 3 avantages principaux :

- aucune cotisation sociale n'est retranchée de son salaire brut dans la limite de 79% du SMIC (soit 1217€). La part de la rémunération au-delà de ce montant reste soumise à des cotisations.
- son salaire est exonéré de CGS et de CRDS
- son salaire est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC.

[NOS FORUMS ENTREPRISES]

Chaque année, l'ESTA organise un Forum Entreprises en avril pendant lequel vous pouvez recruter les étudiants de 5^{ème} année. Cette session de « speed recruiting » vous offre l'occasion de rencontrer plusieurs de nos étudiants, prêts à se mettre en concurrence et à vous montrer le meilleur de leurs compétences.

Confiez-nous vos offres d'apprentissage !

Angélique GALLOY
Directrice du Développement Entreprises

T. 03 84 54 54 76

M. 07 86 61 36 83

agalloy@esta-groupe.fr

Selling
technology

ésta
school of business & technology
Belfort

3 rue Fréry - CS 50199

90004 Belfort Cedex

03 84 54 53 53

www.esta-groupe.fr

